

La grande solitude du conseiller fédéral

La démission simultanée de trois conseillers fédéraux a mis en émoi le monde politique suisse. Les journalistes parlementaires ont sauté sur l'occasion et fait mousser l'événement. Chacun y va de son tiercé et, comme les hommes politiques suisses cumulent en général les fonctions, les journalistes locaux peuvent à leur tour imaginer les divers successeurs des papables fédéraux. Ce qui se passe à Berne n'a jamais passionné le citoyen et les élections gouvernementales sont, en définitive, le dernier refuge d'une éventuelle surprise. Le choix des hommes a certes une influence sur le dynamisme et l'orientation du gouvernement. Il nous paraît pourtant plus important de cerner les dimensions réelles du pouvoir exécutif.

Constater le lent transfert de pouvoir du parlement au gouvernement est devenu un lieu commun. Constatation qui ne doit pas faire illusion : le Conseil fédéral ne détient pas pour autant les moyens de gouverner. A cette faiblesse de l'exécutif nous voyons trois raisons principales.

Tout d'abord le Conseil fédéral est un gouvernement irresponsable. Les constituants de 1848 l'ont voulu ainsi pour des raisons de stabilité. Mais en mettant l'accent sur la permanence des personnes on a sacrifié la continuité politique. Il n'est que de se souvenir des camouflets qu'a subis le Conseil fédéral entre 1875 et 1890 par le biais du référendum législatif. Ou récemment des échecs du contrôle accru des banques (instrumentarium) et du dépôt à l'exportation. La mise sur pied du programme de législature et l'accord signé entre les grands partis reflètent bien la prise de conscience de ce malaise, sans pour autant le résoudre.

Privé d'un cabinet, groupe de conseillers qu'il pourrait choisir pour l'épauler, le conseiller fédéral se trouve seul face à un état-major de hauts fonctionnaires au courant des dossiers et plus anciens dans la place. L'interpénétration entre cette élite administrative et les fonctionnaires des orga-

nisations économiques est très poussée ; nous avons souligné ce fait à plusieurs reprises. Le chef de département, chargé de tâches multiples, doit s'en remettre pour l'essentiel à ses chefs de division, rompus à la négociation permanente avec les groupements « intéressés ». Par là même la fonction politique du gouvernement s'en trouve restreinte.

La démocratie référendaire enfin reste la principale cause de faiblesse de l'exécutif. Pour assurer le succès à ses projets il est obligé à d'interminables négociations avec les puissantes organisations du pays. Pour aboutir à des solutions moyennes qui ne satisfont et ne mécontentent personne. Comment gouverner dans ces conditions ?

Pour pallier cette faiblesse, le Conseil fédéral peut, dans les situations de nécessité, manier l'arrêt urgent. Pratique qui s'est développée ces dernières années, mais qui reste marquée du sceau du provisoire. Ou, ce qui est plus fréquent, il peut temporiser. Le conseiller fédéral Furgler, devant les difficultés qu'il rencontre à concrétiser l'aménagement du territoire, ne menace-t-il pas de retirer purement et simplement son projet ? Comme l'avait fait son prédécesseur à propos du droit foncier. Le Conseil fédéral, face à l'opposition des petits cantons, vient de retirer son projet de simplifier les clauses restrictives pour l'élection gouvernementale. Nous ne parlerons pas de M. Tschudi et de son projet d'assurance-maladie, torpillé conjointement par les médecins, les assurances et le Conseil des Etats.

Faiblesse gouvernementale, quels que soient les hommes élus. Et qui remet en cause l'équilibre des institutions établi au siècle passé : référendum, gouvernement inamovible, et les acquisitions plus récentes, par exemple le gouvernement de tous les partis. Beau sujet pour les commissaires chargés de préparer une nouvelle Constitution. A moins qu'ils ne préfèrent la « cosmétique » juridique.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 244 11 octobre 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement

pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974 : 43 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Claude Droz
Jean-Claude Favez

244

Population résidante et population active: l'écart se creuse d'année en année

	1950			1960			1970		
	Sexe masc.	Sexe fém.	En tout	Sexe masc.	Sexe fém.	En tout	Sexe masc.	Sexe fém.	En tout
POPULATION TOTALE									
<i>Population résidante</i>	2272	2443	4715	2663	2766	5429	3089	3181	6270
<i>Population d'âge actif (15 à 64 ans)</i>	1512	1639	3151	1782	1818	3600	2050	2039	4089
<i>Population active</i> ¹	1516	831	2347	1764	911	2675	1973	1032	3005
POPULATION SUISSE									
<i>Population résidante</i>	2155	2275	4430	2333	2511	4844	2486	2704	5190
<i>Population d'âge actif (15 à 64 ans)</i>	1426	1508	2934	1502	1622	3124	1597	1715	3312
<i>Population active</i> ¹	1434	738	2172	1493	758	2251	1538	810	2348
POPULATION ÉTRANGÈRE									
<i>Population résidante</i>	117	168	285	331	254	585	603	477	1080
<i>Population d'âge actif (15 à 64 ans)</i>	86	131	217	279	197	476	453	323	776
<i>Population active</i> ¹	82	93	175	271	153	424	435	222	657

¹ Chiffres provisoires.

Chiffres absolus (en milliers)

La « Revue des faits de la semaine » publiée par la Société pour le développement de l'économie reproduit ces chiffres mis à jour par le Bureau fédéral de statistiques, et assortis de la « traduction suivante » :

« Ces chiffres montrent que la population résidante totale a augmenté plus fortement (+ 841 000 personnes) entre 1960 et 1970 que pendant la période 1950-1960 (+ 714 000). En revanche, pour la population active, l'évolution est pratiquement semblable dans les deux périodes : 330 000 personnes actives entre 1960 et 1970 ; 328 000 entre 1950 et 1960. Alors que l'accroissement a été de 15 % environ pendant les deux périodes pour la population totale, il est tombé de 14 % (1950-1960) à 12 % (1960-1970) pour la population active. Entre 1950 et 1970, le nombre de personnes actives a progressé de 28 % tandis que la population résidante augmentait de 33 %.

» Cette évolution différenciée de la population résidante et de la population active a provoqué un fléchissement du taux d'activité, qui représente la part des personnes actives dans la population totale. Ce fléchissement s'est nettement accentué au cours de la période 1960-1970. L'effectif des personnes actives est tombé de 49,8 % de la population totale en 1950 à 49,3 % en 1960 et 47,9 % en 1970. En 1950, l'effectif des inactifs ne dépassait celui des actifs que de 21 000 personnes, soit 0,9 %. Dix ans plus tard, la différence était déjà de 79 000 personnes, soit 3,0 % et à fin 1970, on a recensé un surplus de 260 000 personnes inactives, soit + 8,7 %.

Le diagnostic du Bureau fédéral de statistiques ? Le fléchissement du taux d'activité est spécialement marqué dans les classes d'âge au-dessous de 25 ans (prolongation de la scolarité) et au-dessus de 65 ans (généralisation de la retraite et vieillissement démographique). Selon les mêmes

spécialistes, ce sont 42 000 jeunes qui, entre 1960 et 1970, auraient dû entrer dans la vie active si leur comportement avait été le même que celui des jeunes de même âge 10 ans auparavant, tandis que dans le groupe des personnes de 65 ans et plus, environ 55 000 personnes ont quitté leur activité plus tôt que ne l'ont fait leurs prédécesseurs entre 1951 et 1960.

Population suisse : différence plus nette

Une évolution à suivre, surtout si l'on considère que pour la population suisse seule les écarts se marquent encore plus nettement (1040 personnes inactives pour 1000 personnes actives en 1950, et 1210 en 1970). A suivre particulièrement les charges sociales et la responsabilité grandissante que chaque personne active endosse face à une population inactive de plus en plus nombreuse.

Fonction publique et pouvoir politique : suite d'un triste feuilleton

Au début de l'été (DP 235), nous présentions le cas Charles Magnin, enseignant genevois qui s'est vu refuser sa nomination par le Conseil d'Etat. L'un des anciens leaders du mai 68 genevois prenait ainsi place sur la liste des indésirables dans la fonction publique en Suisse romande.

L'« affaire » rebondit avec la rentrée, tandis que le Conseil d'Etat et les autorités compétentes ont agi pendant les vacances pour écarter de la carrière enseignante un nouvel « homme dangereux ». En effet, Alec Feuz, diplômé de l'Institut des hautes études internationales, suppléant au Cycle d'orientation, se voit, quant à lui, interdire l'accès aux études pédagogiques secondaires, parce que le Département de justice et police refuse de lui délivrer un « certificat de bonne vie et mœurs » que le Département de l'instruction publique lui réclame.

Une procédure classée

Tout en attestant ses compétences professionnelles et son objectivité, on reproche à Alec Feuz de s'être fait interpellé pour son comportement perturbateur lors des diverses manifestations genevoises de ces dernières années. Sur le plan juridique pourtant ces « reproches » sont faibles puisque ne subsiste — et c'est l'élément majeur d'appréciation de l'officier de police qui a refusé de lui délivrer le certificat en question — qu'une procédure pénale qui a été finalement classée, le 2 avril 1973, par le procureur général « vu le doute ».

Recours et pétition

A ce jour, un recours a été déposé auprès du Conseil d'Etat, alors que l'Union du corps enseignant était saisie des affaires Magnin et Feuz, et qu'une assemblée de maîtres lançait une pétition

pour réclamer à la fois l'annulation des mesures frappant leurs deux collègues et « la liberté d'opinion et d'activités politiques des enseignants ». A propos de cette nouvelle affaire, deux points significatifs, et ceci sur le plan des principes :

Une exigence ambiguë

— Le DIP genevois a donc décidé depuis cette année de réclamer le certificat de bonne vie et mœurs (cette exigence est-elle compatible avec les normes constitutionnelles en la matière ?) à l'inscription aux études pédagogiques et non plus au moment de la nomination. Sur ce point, la justification de la procédure que propose la Direction de l'enseignement secondaire confond au moins nomination et inscription aux études. On voit immédiatement quel usage font les autorités de ce nouveau goulet mis en place avant l'accès à la fonction d'enseignant.

— L'exigence du certificat de bonne vie et mœurs est désormais liée à des méthodes de répression politique avec intervention, qui peut devenir très pressante, du Département de justice et police sur les procédures et sur les décisions. Témoin cette intervention, qui figure parmi les pièces du dossier d'Alec Feuz, du directeur du Département de justice et police, Henri Schmitt, auprès du tribunal administratif.

M. Schmitt intervient

Nous publions ci-dessous un extrait de la lettre envoyée par Henri Schmitt à M. Pierre Pittard, président du Tribunal administratif en date du 28 mai 1973, où les recommandations du chef du DJP sont assez explicites pour se passer de plus longs commentaires :

(...) « Le Tribunal administratif genevois s'étant toujours flatté de ne pas respecter les règles d'un formalisme trop rigoureux, nous nous permettons de nous demander s'il est judicieux que vous statuiez dans cette affaire avec toute la précipitation souhaitée par le recourant. Nous pensons avant tout qu'il convient de mettre en parallèle l'intérêt de la collectivité, qui est en droit d'exiger que les futurs enseignants présentent les meilleures garanties possibles si l'on songe aux centaines et centaines d'élèves qui leur sont confiés, et l'intérêt personnel qu'a présentement M. Feuz à poursuivre les études pédagogiques dès septembre 1973. Il ne ressort pas de l'audition de M. Philippe Dubois, directeur de l'enseignement secondaire, que le recourant n'aura pas ultérieurement cette possibilité, devrait-il sacrifier une année ou deux en raison de ses agissements antérieurs. » (...)

Moralité

L'édifiante leçon administrée à un président de tribunal que l'on supposait capable de discerner ! O séparation des pouvoirs, que d'entorses on commet en ton nom.

L'argent

L'argent
Gavé d'argent.

Béatement
Lui-même
Se digère.

Vieux boa de l'usure
Il n'en finira pas.

Gilbert Trolliet

Quand le hérisson avale ses piquants

Le récent rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse répond à un ambitieux dessein. Conçu par les services de la défense générale du Département militaire, le texte entend en effet définir une stratégie d'ensemble de la politique de sécurité, la stratégie étant entendue ici comme un moyen, « un engagement conçu globalement et dirigé contre toutes les menaces suscitées par des desseins hostiles ».

De façon dynamique, il s'agit donc de contribuer à l'avènement et au maintien d'une paix durable, de façon défensive d'empêcher les agissements hostiles dirigés contre le pays.

Les auteurs du rapport distinguent quatre formes de menace, soit l'état de paix relative, que nous

connaissons actuellement, la guerre indirecte, qui use de moyens politico-psychologiques et terroristes, la guerre classique, dont l'éventualité n'a cessé de reculer en Europe depuis dix ans, le recours aux moyens de destruction massifs, dont le non-emploi ne dépend pas de nous, mais du maintien de l'équilibre actuel.

A chacune de ces menaces, le rapport entend proposer une riposte adéquate, calculée à son juste prix, en fonction des moyens dont dispose un petit pays, afin de permettre au Conseil fédéral de préserver autant que faire se pourra par ses décisions le droit le libre disposition du peuple suisse, en d'autres termes de maintenir « la paix dans l'indépendance ».

A boire et à manger

Il y a dans ce message des idées qui pour n'être pas nouvelles ne se trouvent pas tous les jours dans les textes du Département militaire fédéral. Au point que l'on ne peut s'empêcher de songer au texte élaboré il y a plus d'un an par le groupe de travail « politique de sécurité » du Parti socialiste suisse, texte à l'époque violemment attaqué par la commission militaire du parti de M. Gnaegi. Ainsi la liste des instruments dont dispose le pouvoir exécutif comprend-elle maintenant la politique étrangère, dont le rôle actif tend à prévenir la guerre, la protection civile, dont le but est d'offrir à chaque habitant une chance de survivre, l'armée enfin, dont la mission de dissuasion demeure inchangée jusqu'au jour du combat défensif les armes à la main. Le rapport souligne d'ailleurs que la recherche d'une définition d'ensemble de la politique de sécurité, loin d'aboutir à une militarisation de la politique, remet en question la place unique que l'armée occupait jusqu'alors dans la conception de la défense nationale, et que

la conduite de la défense appartient en toutes circonstances au Conseil fédéral, au point d'en oublier même de mentionner le rôle et l'existence du commandant en chef de l'armée en temps de guerre !

L'imagination, cependant, n'a pas encore pris le pouvoir. Redoutant probablement d'avoir pu donner l'impression d'une atteinte à nos traditions militaires, le texte précise en même temps :

« L'armée, qui constitue notre seul élément de force, a relativement le plus grand poids, considéré sous l'angle de la dissuasion. C'est là qu'il est indiqué de procéder à d'importants investissements. La protection civile la suit directement, occupant le second rang ». La prévention continue de reposer avant tout sur la dissuasion militaire, flanquée de la protection civile. Qu'on se rassure donc, nous ne sommes pas à la veille d'une démobilisation, même partielle, ni même d'un modeste transfert du budget militaire en faveur de l'aide au tiers monde ! Bien au contraire. Le prix de la modernisation permanente de l'armée, même dans des proportions modestes

et des charges accrues de la défense civile, économique, spirituelle, n'est pas chiffré, ni indiqué dans le rapport, mais on peut le lire entre les lignes.

Enfin, il y a des perles. De forme, comme il sied dans des textes administratifs à prétention intellectuelle. Un hommage peut-être involontaire à Hegel : « Une politique de sécurité conçue globalement permet seule à l'individu et à la société de s'épanouir pleinement dans le giron protecteur de l'Etat ».

Un aveu significatif, en conclusion du chapitre consacré à la politique intérieure : « Que ces manifestations (de malaise) trahissent une crise profonde de la société ou qu'il s'agisse uniquement de phénomènes passagers, peu importe; les efforts doivent tendre à lutter contre cette désaffection envers l'Etat par une action commune à la fois critique et constructive, ainsi qu'à supprimer, autant que faire se peut, les causes de ce malaise. » Et une extension à l'infini de l'appréciation de la menace : « Il n'est pas possible non plus d'exclure l'apparition de menaces d'un nouveau genre. Nous devons nous efforcer constamment de les déceler à temps afin de pouvoir adapter notre défense. »

Lapsus et maladresses révélateurs dans un texte où l'on a cherché, l'effort est évident, à concilier prudemment la critique et la fidélité, le mouvement et la résistance, bref tous les partis représentés au gouvernement, par un langage inhabituellement vide et sonore dans le genre des messages du Conseil fédéral. Mais sans parvenir à dissimuler l'intention politique profondément inquiétante qui court sous tant de formules rassurantes autant pour notre sécurité que pour notre démocratie.

Guerre froide dans la nation ?

La nouveauté la plus fondamentale est en effet l'accent mis sur le danger de la subversion interne qui tire un parti croissant de la vulnérabilité de l'Etat moderne. « Les fauteurs de cette forme de guerre — qu'il agissent au profit d'un Etat

étranger auquel les attachent des liens idéologiques, ou qu'ils soient mus par des mobiles anarchistes — exploitent les oppositions existant au sein de l'Etat et toutes les formes du malaise politique ou social qu'éprouvent certaines couches de la population. Ils s'emploient à paralyser les organes de l'Etat et la formation démocratique de la volonté populaire en dénigrant les institutions ainsi qu'en recourant à l'intimidation et à la force; ils visent à désagréger l'ordre libéral établi, de sorte qu'il leur soit finalement possible de réaliser leurs objectifs. »

Pourtant, « la situation politique intérieure de l'Etat (étant) un facteur décisif de sa stratégie », le rapport souligne aussi que « le moral du peuple suisse doit pouvoir se former par la libre discussion. En essayant d'orienter et de canaliser ce processus, on remettrait en question les règles primordiales du mode de vie inspiré par le libéralisme et par la volonté spontanée d'indépendance ».

Cette évidente contradiction, si elle a troublé quelques instants les stratèges de la défense générale, ne les a pas arrêtés. « S'il n'est pas toujours

facile, dans certains cas, d'établir une distinction entre la libre critique et les efforts visant à provoquer une évolution, d'une part, et la subversion ou l'affaiblissement de notre Etat, d'autre part, il importe néanmoins, en cas de danger, d'adopter une attitude claire et nette. Seul le gouvernement qui saura aussi préserver sa liberté d'action à l'intérieur se montrera à la hauteur des responsabilités qui lui incombent ». Et cette précision enfin. « Actuellement le conflit idéologique menace moins l'existence proprement dite de la Suisse que notre mode de vie inspiré des idées libérales, le pluralisme érigé en principe, ainsi que la notion d'Etat fondé sur le droit. Lors même qu'elle n'est pas téléguidée par une puissance étrangère — comme c'est le cas par exemple de ses formes anarchistes — cette agression sape notre régime démocratique d'inspiration libérale; elle profite donc à l'adversaire virtuel. Tant que les conflits qui en résultent sont avant tout d'ordre intellectuel, il n'est pas indiqué de recourir à la force publique celle-ci doit être employée exclusivement contre la subversion organisée et contre la violence ».

Il est donc des passages du rapport dont la citation intégrale s'imposait et qui devraient parler assez haut pour être entendus de tous ceux qui n'ont vu dans ce message sur la sécurité de la Suisse qu'un exercice d'école, bien éloigné de la réalité politique.

Refusant une analyse sérieuse de la société actuelle, oubliant que notre indépendance est également menacée par les sociétés multinationales, les mouvements de capitaux, l'inflation, etc... le texte conçu par le Département militaire fédéral constitue malgré toutes ses prudenances sémantiques une déclaration de guerre idéologique à tous ceux qui n'accepteraient pas « notre mode de vie inspiré des idées libérales », une définition d'autant plus

redoutable qu'elle demeure floue, mis à part le pluralisme de l'Etat de droit (la propriété privée ayant probablement été sacrifiée silencieusement à la gauche modérée).

Ce n'est pas encore le Chili, mais c'est au moins une preuve supplémentaire de la crainte qui étreint l'administration militaire devant les tensions nouvelles auxquelles l'armée est soumise, notamment dans les écoles de recrues.

Le message sur la sécurité mérite donc un débat politique approfondi et une riposte appropriée si l'on veut éviter que la peur de la démocratie qui inspire déjà tant de réflexes militaires ne s'étende et ne mette en question les chances de survie et de conquête de la démocratie.

GENÈVE

Poubelles et imagination

C'est sous un monceau d'ordures qu'a failli être enterrée la dernière réunion des communes genevoises. Au figuré, s'entend. Objet des préoccupations des maires du bout du lac : l'usine édiflée en commun pour la destruction des ordures et son nécessaire agrandissement. Car dans ce domaine, comme dans d'autres, c'est l'inflation; et les bâtiments prévus à l'origine pour absorber 100 000 tonnes d'ordures par an, doivent aujourd'hui faire façon de 125 000 tonnes annuelles. Coût de l'opération : 60 millions, qui doivent couvrir les frais de construction et d'installation des équipements supplémentaires « indispensables ».

60 millions pour s'adapter à une évolution que l'on juge inévitable. Le poids des résidus ménagers et industriels par habitant n'est-il pas, à Genève comme dans tout le monde industrialisé, en croissance constante ?

Agrandir, la conclusion semble péremptoire. Et pourtant il est regrettable qu'aucun maire n'ait posé une des questions suivantes :

— Ne peut-on étudier la récupération systématique de certains matériaux ? Cette étude devrait tenir compte des frais d'enterrement et de destruction des diverses catégories de déchets, frais jusque là automatiquement mis à la charge de l'Etat.

— Pourquoi accepter sans autre que des commerçants adoptent l'usage des « emballages à jeter » à seule fin de rationalisation ou d'économie de main-d'œuvre par exemple, alors que sont ainsi simplement transférés sur la collectivité les frais de destruction ?

— Ne peut-on s'opposer à l'évolution actuelle des emballages vers le gigantisme, même si l'on comprend qu'un emballage de volume supérieur au produit allèche efficacement le client ?

60 millions... et l'on pratique des coupes sombres dans des budgets vitaux sous prétexte d'économies.

Les raisons d'une comparaison

Les considérations que me suggérait la double présence, au Comptoir, du Portugal et de la Bulgarie (No 240), m'ont valu une lettre, fort courtoise, d'un lecteur apparemment bulgare de DP : « Je ne vois rien d'indécent, écrit-il, dans la comparaison (du Portugal) avec la Bulgarie : c'est un pays affreux où « l'ancien régime » *turc* et *royal* se retrouve renforcé et amplifié par « la dictature du prolétariat ». Il vous suffit de passer quelques semaines en Bulgarie, de parler aux intellectuels du pays, pour comprendre cette simple et déplaisante vérité. La boutade de M. JI. C. sur les colonies bulgares ne saurait supprimer cette vérité. Le « colonialisme intérieur » comme celui dans les pays du « bloc » est aussi hideux que le colonialisme étranger. Les protestations de « la gauche » ne peuvent être prises au sérieux pour autant qu'elle ne dénonce pas les pratiques colonialistes en Tchécoslovaquie, en Bulgarie, en Pologne. Où ont été les cohortes « protestataires » de la gauche quand la police de la Polpop (Pologne populaire) massacrait dans les rues des villes baltiques 400 (quatre cents) ouvriers, dont la seule faute « contre-révolutionnaire » consistait à demander les salaires assurant le minimum vital ? »

Que dire ?

Mon correspondant me paraît avoir tout à la fois entièrement raison, et assez tort.

Entièrement raison :

Je ne doute pas, quant à moi, que règne en Bulgarie un régime fort policier ; que les libertés individuelles y sont réduites à leur plus simple expression ; que le niveau de vie y est bas... Je ne doute pas non plus que la police de la Polpop ait massacré en telle ou telle occasion 400 ouvriers (chiffre donné par l'Association suisse pour l'indépendance des peuples et publié par la NZZ du 20 septembre). Fidèle à ma « méthode », qui ne m'a jamais trompé, je croirais même qu'il y eu

vraisemblablement 800 victimes et non pas seulement 400 (méthode : chaque fois que vous entendez parler quelque part d'une exécution plus ou moins arbitraire, concluez hardiment qu'il y en a eu sans doute au moins deux...).

Malheureusement, je crains que là ne soit pas la question.

Quand la gauche proteste contre la présence au Comptoir du Portugal (remarquons en passant qu'elle a protesté aussi — la LMR en particulier — contre l'invitation faite à trois écrivains soviétiques « officiels » de venir dans notre pays), elle ne proteste pas contre un pays simplement « colonialiste ». Elle proteste contre un pays, dont on a de bonnes raisons de croire qu'il massacre non pas 400, non pas 800, non pas 4000 individus, mais qu'il procède au massacre systématique, femmes, vieillards et enfants compris, de toute une population. Qu'il procède en d'autres termes à ce qu'on appelle un « génocide »... Ou tout au moins laisse la dite population « crever » de faim, de misère, etc.

Est-ce que je coupe les cheveux en quatre ? Est-ce que j'introduis des « distinguo » trop subtils ? Hélas, je ne le crois pas. Et c'est bien l'un des aspects les plus effroyables de ce temps qu'on puisse et qu'il faille faire semblables distinctions.

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Max Weber et la succession fédérale

Dans la « Tagwacht », Max Weber donne des renseignements sur les candidats socialistes dont le nom est prononcé comme successeurs possibles du conseiller fédéral Tschudi : les conseillers nationaux Andreas Gerwig (45), avocat, Anton Muheim (57), conseiller d'Etat, Arthur Schmid (45), conseiller d'Etat, et l'ancien conseiller national Willy Ritschard (55), conseiller d'Etat. Ce dernier

est le seul non-universitaire puisqu'il était monteur en chauffage avant de devenir secrétaire FOBB, puis conseiller d'Etat. Il a appartenu de 1955 à 1963 au Conseil national et a dû renoncer à son mandat en accédant au Conseil d'Etat soleurois. — « Die Weltwoche » (40) consacre deux pages d'Ulrich Kägi à divers aspects du problème jurassien et le rédacteur en chef rend attentif, dans une notice, au sérieux de la situation et annonce que dorénavant le journal suivra sur place et attentivement l'évolution de cette question.

Dans le même numéro, une tribune libre de Me Marcel Regamey sur « Le Pays de Vaud et la Suisse ».

Le salaire des employés de banque

— La presse financière a consacré des numéros spéciaux à la journée des banquiers. A noter que « Finanz und Wirtschaft » (78) publie un entretien avec le secrétaire central de l'Association suisse des employés de banque au sujet des revendications salariales de cette association professionnelle. A la question : « Le personnel des banques serait-il en principe prêt à entrer en grève pour faire aboutir ses revendications ? », le secrétaire Carmine répond que c'est peu probable, mais que, le cas échéant, d'autres moyens sont à disposition du personnel. A noter que le congrès de l'Union européenne des associations du personnel a assuré l'association suisse de sa solidarité et de son appui. Peu édifié de cette publicité donnée à des pourparlers entre partenaires sociaux, M. Paul Lang, directeur général au Crédit Suisse, présente de son côté le point de vue patronal.

De Camus à la bicyclette

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », à côté d'un très sérieux article sur Camus remis au goût du jour, un texte prophétique formulant quelques suggestions précises pour ouvrir à nouveau la ville de Bâle à la bicyclette.

FRIBOURG

Télévision locale ou télévision de notables

La diffusion d'images télévisées dans le cadre d'une communauté locale représente une innovation technique spectaculaire, propre à stimuler, si elle est bien conduite, un renouveau des relations sociales du quartier, de la commune ou du centre urbain où se déroule l'expérience. C'est là un objectif optimum qu'il n'est cependant possible d'atteindre qu'à long terme et après avoir rectifié le cas échéant des erreurs de parcours.

L'expérience de Fribourg a trouvé un large écho dans la presse, dans l'opinion publique, et chez les téléspectateurs (environ 2000) qui pouvaient capter les émissions locales entre 18 et 19 h. Sans compter le retentissement commercial d'une telle entreprise : nombreux ont été les coups de pouce publicitaires donnés, au bon moment, par ceux qui guettent leur part du gâteau de la TV par câbles.

Concession à un groupe privé

Dès les premières minutes d'antenne fribourgeoise, il a fallu qu'apparaisse à l'écran la figure protectrice et sécurisante du Dr Lucien Nussbaumer, syndic de Fribourg, comme s'il était impossible de faire du neuf dans cette cité sans quêter au préalable la caution morale de l'autorité ! Parlant de l'avenir de la télévision locale à Fribourg, M. Nussbaumer a rappelé que toute l'installation du réseau local de télévision par câbles a été concédée à un groupe privé ; on sait ce qu'une telle abdication des autorités peut coûter à la collectivité (du reste, contrairement à Fribourg, de nombreuses autres communes ont compris l'importance de ce nouveau moyen de communication et l'ont concédé à une corporation de droit public).

Pendant toute la semaine, les émissions se sont articulées sur le schéma suivant : informations et

reflets filmés, interviews et débats, variétés et sports. Manquant de moyens pour étoffer vraiment ces émissions (l'investissement financier quotidien serait de 2000 francs, pris en charge par les frères Modoux), les journalistes intéressés, et François Gross, rédacteur en chef de « La Liberté » notamment, en étaient réduits à faire asseoir à une table les diverses personnalités locales qui avaient accepté de se déplacer au Comptoir.

Un inventaire positif

Élément positif et stimulant pour Fribourg, où la presse ne sort généralement qu'avec une extrême prudence des sentiers battus : l'abondance et l'intérêt des thèmes abordés par des personnalités de tous les milieux. A grand renfort de débats, d'interviews ou de forums, on a un peu dressé l'inventaire des questions actuelles dans le canton, de l'aménagement de la place de la Gare aux effets désastreux de l'absence d'une permanence médicale, sans oublier les consommatrices, la police cantonale et le développement économique du Grand Fribourg.

Evidemment, on attend davantage de la télévision locale. Au fil de l'expérience fribourgeoise, il est apparu que ce moyen d'expression audio-visuel entièrement nouveau chez nous doit commencer par se forger un mode d'intervention original, s'efforcer de trouver le ton et le langage qui lui donneront accès au quotidien de ses fidèles et la feront entrer en contact avec la communauté réduite de téléspectateurs auxquels elle s'adresse, avec le côté caché de leur vie de tous les jours, avec l'envers du décor en quelque sorte.

A l'opposé, à Fribourg, on a plutôt fait de la télévision pour les journalistes et les hommes publics, on a peu pensé aux quelque deux mille récepteurs ouverts dans les quartiers ou dans les cafés reliés au réseau de Télénet. Une exception pourtant, le bilinguisme : un effort très intéressant, qui tenait largement compte du fait que les quartiers de Fribourg qui sont desservis par le réseau de télédistribution sont suisses allemands pour une bonne part.

Une dernière interrogation, et d'importance. Pouvait-on, avec les moyens modestes engagés et les contraintes techniques non négligeables, faire vraiment œuvre de pionnier et renoncer à la facilité qui consiste à réunir trois notables de service autour d'une table ?

Un rapport très attendu par les contribuables (fribourgeois)

On sait la taxation fiscale exerce malaisé. Mais il est des règles non-écrites qui font autorité parmi les spécialistes en la matière et qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs. Témoin les quelques lignes qui suivent, et qui sont signées par des spécialistes au-dessus de tout soupçon, MM. Nordmann (avocat à Fribourg), Béguelin (Division fédérale des droits de timbre et de l'impôt anticipé) et Kaufmann (juge fédéral) :

(...) « Il est naturel que les cas douteux se présentent bien plus souvent chez les gros contribuables que chez les petits. Pour la grande masse des petits contribuables, les règles d'imposition sont bien établies; les questions d'appréciation sont rares et se résolvent sans difficulté. Les gros contribuables posent plus de difficulté. Une plus grande souplesse dans la solution de leurs problèmes s'impose par la nature des choses. Pour autant que les solutions trouvées restent dans les limites d'une interprétation raisonnable de la loi, on ne peut pas reprocher au chef d'un service des contributions d'accorder des avantages aux gros contribuables en comparaison avec les petits. »

Ce paragraphe est l'un des plus significatifs du rapport de la commission d'enquête administrative nommée par le Conseil d'Etat fribourgeois au sujet de l'affaire du Service des contributions publiques. A quand la publication de ce document dont chacun pourra certainement faire son profit ?

Congé-formation: pas même un postulat !

Il est difficile parfois de se libérer des associations d'idées qui s'attachent aux mots comme à des fonds de casserole.

« Congé-formation » est souvent compris comme le désir de renvoyer les adultes sur les bancs de l'école ; on y voit comme le désir d'une scolarité prolongée. En fait, il s'agit d'offrir aux salariés une disponibilité que ne leur concèdent ni les exigences du travail, ni les vacances-évasion.

Un objectif important

Le congé-formation ne recouvre pas seulement le perfectionnement professionnel, mais la participation à des activités désintéressées civiques, sociales, syndicales.

Le congé-formation est une donnée importante d'un dépassement de la condition salariée.

Dès 1965, l'O.I.T. en a fait l'objet d'une résolution ; le canton de Genève avait, au moment de la révision du Code des obligations, for-

mulé sur ce sujet une initiative cantonale ; les Chambres avaient écarté sa proposition lors de la révision du CO.

Quelques années plus tard, le conseiller national Schmid (de Saint-Gall) revient à la charge sous la forme d'un postulat (on sait qu'un postulat, qui n'est qu'un vœu dans la procédure parlementaire suisse, est très rarement refusé). Sur ce sujet d'intérêt primordial, malgré l'intervention du porte-parole de l'Union syndicale, malgré le rappel, par le conseiller national Baechtold, des domaines nombreux où il a été considéré comme légitime qu'après quelques années on fasse appel auprès d'une Chambre renouvelée contre une décision antérieure (car enfin les esprits ou les idées peuvent mûrir !), rien n'y fit.

Le congé-formation fut envoyé d'emblée à la corbeille : que les employeurs et les salariés s'en occupent !

Or c'est justement un domaine où la solution ne peut être trouvée qu'en dépassant le corporatisme des professions ou l'égoïsme des employeurs.

Pour ceux qui auraient des illusions sur l'ouverture d'esprit du Parlement...

Le radar PDG

« Etre une sorte de radar qui capte les idées dans le monde » : ce « radar », c'est le PDG d'Iril, Jean Nussbaumer, « numéro un de l'industrie de la maille en Suisse » ; ce slogan, c'est le titre de l'hommage de la « Tribune de Genève » (dans son magazine économique bimestriel du mardi 2 octobre 1973) rendu à ce « manager non conformiste », dont la réussite « exceptionnelle » (un atelier de 50 personnes à Renens, il y a vingt ans ; une société au chiffre d'affaires annuel de 130 millions de francs, aujourd'hui) est citée en exemple aux lecteurs du quotidien genevois.

« Le roi des bas et des collants » : la journaliste chargée d'interviewer Jean Nussbaumer, Hélène Rastello, ne lésine pas sur les superlatifs. Jusqu'au problème de la participation qui est abordé sans détours : « C'est pourquoi, je crois à la participation, mais à chaque stade de l'activité, essentiellement pour aider les divers chefs dans leurs décisions et leurs responsabilités, et également pour tout ce qui touche à l'organisation dans le travail ». Voilà une définition de la participation qui ramènerait à de justes proportions le débat engagé à ce sujet au niveau fédéral ! Malheureusement, la journaliste genevoise nous laisse ici sur notre faim, comme elle ne précise pas les rai-

sons d'un certain désabusement qui pointe aux lignes suivantes dans le propos de ce « chef d'entreprise qui ne veut pas être comme les autres » : « Les deux tiers de notre production sont encore concentrés dans l'Etat de Vaud. Mais l'atmosphère ici n'est pas très favorable pour le développement de l'industrie. Je pense qu'elle y disparaîtra progressivement comme à Genève. C'est notamment pour cette raison que nous nous sommes étendus en Suisse alémanique et dans le nord du canton. » Diable ! On comprend à demi-mot les réticences du PDG d'IRIL face à la Suisse romande, cette terre ingrate qui ne lui a permis qu'une progression de 130 millions en vingt ans quant au chiffre d'affaires...

Une grève significative

Mais il y a peut-être plus. Des signes avant-coureurs, curieusement passés sous silence par la presse traditionnelle, donneraient à penser que la main-d'œuvre d'IRIL ne vit pas au même rythme que son patron ce merveilleux rush vers l'expansion européenne : controverses à propos du réajustement des salaires au coût de la vie au début de l'année, controverses à propos d'augmentations de salaires refusées cette année, et tout dernièrement (26 septembre) cette grève dans un atelier du département des bas (800 machines et 3 équipes de travail regroupant 80 personnes) où l'on vit face à face la direction et les 25 grévistes (des hommes, et étrangers, pour la plupart) décidés à obtenir une augmentation de 2 % (accordée après l'épreuve de force).

La suite dans la « Tribune de Genève »

On attend maintenant la suite de l'hagiographie de la « Tribune de Genève », cette fois sous le titre : « L'ouvrier chez Iril, ce maillon indispensable dans l'industrie de la maille ».